

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA  
VILLE DE VILLE-MARIE

1<sup>er</sup> mai 2017

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 1<sup>er</sup> mai 2017, à 20 h 02, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire  
Mario Lefebvre, conseiller  
Richard Cardinal, conseiller  
Yves S. Bergeron, conseiller  
Michel Roy, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère

Était absent : Richard Dessureault, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

128-05-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant avec l'ajout du point :10.1

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
  - 5.1 Procès-verbal du 18 avril 2017
6. Administration
  - 6.1 Dépôt du rapport financier comparatif – Année précédente et année courante
  - 6.2 Dépôt du rapport financier comparatif – Année courante et budget
  - 6.3 Paroisse Notre Dame du Rosaire – Contribution à la dîme 2017
  - 6.4 La Maison des Jeunes du Témiscamingue (MJT) – Campagne annuelle de Financement
7. Sécurité publique
  - 7.1 Régie intermunicipale du service incendie du Témiscamingue (RISIT) – Procédures de transition financière
8. Transport
  - 8.1 Demande ministère des Transports du Québec (MTQ) – Traverses piétonnière route 101

9. Loisirs et culture
  - 9.1 Mouvement de personnel
  - 9.2 Avis de motion – Règlement sur la tarification des loisirs (Aréna et piscine) – 2017-2018
10. Divers
  - 10.1 Contrat préventif – Système d’alarme incendie – Infrastructures municipales
11. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L’AUDITOIRE

129-05-17

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

***ADMINISTRATION***

130-05-17

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER COMPARATIF – ANNÉE PRÉCÉDENTE ET ANNÉE COURANTE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Lecompte, dépose le rapport financier comparatif de l’année précédente et de l’année courante, et ce, conformément à l’article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

131-05-17

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER COMPARATIF – ANNÉE COURANTE ET BUDGET

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Lecompte, dépose le rapport financier comparatif de l’année précédente et de l’année courante, et ce, conformément à l’article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

132-05-17

PAROISSE NOTRE DAME DU ROSAIRE – CONTRIBUTION À LA DÎME 2017

CONSIDÉRANT QUE la paroisse Notre-Dame du Rosaire demande à la Ville une contribution pour la dîme 2017;

CONSIDÉRANT QUE la dîme est un soutien financier versé à l'église pour bénéficier des services de pastorales;

CONSIDÉRANT QUE la dîme permet de régler les dépenses de fonctionnement de la Fabrique;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens sont sollicités individuellement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville soutient déjà la Fabrique par le partage de service.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS contribuer à la dîme 2017 de la paroisse Notre-Dame du Rosaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

133-05-17

LA MAISON DES JEUNES DU TÉMISCAMINGUE (MJT) –  
CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT la demande de La Maison des Jeunes du Témiscamingue concernant la campagne annuelle de financement pour 2017;

CONSIDÉRANT QUE La Maison des Jeunes du Témiscamingue existe depuis 1984 et offre des services aux jeunes de 12 à 17 ans sur le territoire du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE les locaux de jeunes sont situés à Latulipe, Lorrainville et Notre-Dame-du-Nord, endroits où sont localisées les écoles secondaires et où les jeunes peuvent se rendre dès la sortie des classes, et dont un service de transport assumé par des bénévoles est mis sur pied pour les ramener à la maison;

CONSIDÉRANT QUE les heures d'ouverture sont de 16 h à 20 h 30 à raison de deux soirs par semaine;

CONSIDÉRANT QUE La Maison des Jeunes du Témiscamingue demande l'appui financier de la Ville de Ville-Marie dans le but d'aider à offrir un milieu de vie complémentaire à la famille et à l'école et ainsi inciter les jeunes à s'impliquer dans la communauté.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE REMETTRE la somme de 250 \$ à La Maison des Jeunes du Témiscamingue concernant la campagne annuelle de financement pour 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## ***SÉCURITÉ PUBLIQUE***

134-05-17

### **RÉGIE INTERMUNICIPALE DU SERVICE INCENDIE DU TÉMISCAMINGUE (RISIT) – PROCÉDURES DE TRANSITION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale du service incendie du Témiscamingue (RISIT) n'est pas constituée légalement;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de l'année certaines dépenses ont été encourues;

CONSIDÉRANT QUE le service des opérations a débuté ses activités comme si la régie était légalement constituée tel que suggéré par le comité provisoire;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses doivent être engagées d'ici la mise en place de la régie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie assume les dépenses de la régie temporairement.

QU'au moment de la constitution de la régie, la Ville dépose un rapport des dépenses pour remboursement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## ***TRANSPORT***

135-05-17

### **DEMANDE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – TRAVERSES PIÉTONNIÈRE ROUTE 101**

CONSIDÉRANT QUE depuis la réfection de la rue des Oblats Nord/route 101 à Ville-Marie en octobre 2016, deux traverses de piétons ont été mise en place par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces traverses se situent aux intersections de la rue Notre-Dame-de-Lourdes ainsi que de la rue Dubrûle;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été effectuées afin de créer des traverses piétonnières;

CONSIDÉRANT QUE les voies de circulation ont été rétrécies au niveau des passages par les trottoirs qui forment un entonnoir et que les panneaux de signalisation concernant les passages piétonniers ont été installés;

CONSIDÉRANT QUE les voies de circulation au niveau des passages piétons demeurent d'une largeur de 3,5 mètres puisqu'il s'agit d'une route entretenue par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation installée se confond dans le paysage urbain qui comporte déjà de nombreux panneaux et que le panneau « passage pour piéton : P-270-2-G » situé du côté est à l'intersection des Oblats Nord et Notre-Dame-de-Lourdes n'est pas visible par les automobilistes puisqu'il est à 9,9 mètres de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE nous constatons que la majorité des automobilistes ne respectent pas les traverses pour piétons nouvellement aménagées, que la rue des Oblats (route 101) est une route achalandée dans notre secteur et que cette dernière amène un flux de circulation important à différentes périodes de la journée de même que des vitesses excessives;

CONSIDÉRANT QUE l'infrastructure mise en place dans la localité de Ville-Marie concernant les passages piétonniers n'est pas suffisamment adéquate afin de sensibiliser et d'éduquer la population, dans l'objectif d'appliquer la réglementation qui s'applique au Code de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie ainsi que la Sûreté du Québec ont reçu des plaintes de la part des citoyens qui ne se sentent pas en sécurité au niveau des traverses piétonnières puisque les véhicules circulent rapidement, que les automobilistes ne s'arrêtent pas simultanément et que les gens doivent souvent attendre plusieurs minutes afin de pouvoir traverser, même quand la circulation est modérée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie demande que des balises piétonnières, indiquées au Tome V – Norme 2.28.9 du ministère des Transports du Québec soient installées aux deux traverses pour piétons situés sur la rue des Oblats Nord (route 101) à Ville-Marie. Une signalisation accentuée permettra de diminuer la vitesse dans le secteur de même qu'augmenter le sentiment de sécurité de tous les usagers.

QU'à la suite de l'installation des balises, une campagne de sensibilisation soit effectuée dans les médias locaux de même que sur le terrain par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## ***LOISIRS ET CULTURE***

136-05-17

### **MOUVEMENT DE PERSONNEL**

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics demande d'engager du personnel le plus tôt possible afin de faire de menus travaux en début de saison;

CONSIDÉRANT QUE deux candidats faisant partie de l'équipe municipale en 2016 ont indiqué leurs intérêts;

CONSIDÉRANT QUE les deux candidats ont fait du bon travail en 2016.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'EMBAUCHER Camille Gingras et Cédric Héroux selon l'échelle salariale prévue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

137-05-17

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES LOISIRS (ARÉNA ET PISCINE) – 2017-2018

M. Mario Lefebvre, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement sur la tarification des loisirs (Aréna et piscine) 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***DIVERS***

138-05-17

CONTRAT PRÉVENTIF – SYSTÈME D'ALARME INCENDIE – INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir un contrat d'entretien préventif pour les systèmes d'alarme incendie;

CONSIDÉRANT QUE le contrat proposé est d'une durée de trois ans soit de 2017 à 2019;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel est de 396 \$ plus taxes pour l'Édifice Gérard Caron;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel est de 396 \$ plus taxes pour l'aréna Frère Arthur-Bergeron;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel est de 274 \$ plus taxes pour le garage municipal.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la proposition de Protection incendie Troy ltée tel que proposée.

QUE le directeur général, M. Martin Lecompte soit mandaté pour la signature des contrats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

139-05-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus  
Maire

Martin Lecompte  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier